

 **2022- 07**

**COMPTE RENDU**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 décembre 2022**

L’an deux mille vingt-deux, le cinq décembre 2022 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bonrepos-Riquet, dûment convoqué le 29 novembre 2022, s’est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SEILLES, Maire.

Etaient présents : Madame Sylvie BOULAY, Marie-Christine ROYER, Messieurs Gilles BERTHELOMEAU, Gérard BRACCO, Guy CAPITOUL, André PANTALACCI, José RODRIGUEZ, Philippe SEILLES

Étaient absents : Messieurs Orian ESCOT BOCANEGRA et David VELA

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Madame Laurence POUX

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 07 novembre 2022

- Délibération n°1 : Demande de subventions - Travaux cimetière

- Questions diverses

A la demande de Philippe SEILLES, Maire, il est ajouté à l’ordre du jour le point suivant avec accord des présents :

- Délibération n°2 : Rénovation éclairage public – 16 lanternes Hors Services

- Délibération n°3 : Liaison autoroutière Castres-Toulouse – Autorisation environnementale – Participation financière au recours en annulation

- Délibération n°4 : Eclairage public - Mise en place d'horloges astronomiques pour une coupure de nuit

**Approbation du compte rendu de la séance du 07 novembre 2022**

Le vote du compte rendu de la séance du 07 novembre 2022 est approuvé à l’unanimité.

**Délibération n°1 : Demande de subventions - Travaux cimetière**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les demandes de subventions non abouties auprès de l’état DETR au titre de l’année 2022 et du conseil départemental 31.

Il rappelle l’urgence de ces travaux compte tenu du :

* problème de sécurité du mur le long du cimetière
* de l’absence de places, anticipé avec la procédure de reprise de concessions début en 2018 et 2020 et le projet de création de cavurnes et puit de dispersion
* l’absence de fosse commune et de dépositoire

SECURISATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE

Travaux d’aménagement du cimetière et de réfection partielle des murs de clôture du cimetière,
reprises de concession et valorisation de caveaux pour la création d’une fosse commune et d’un dépositoire.

Création de dix cavurnes et d’un puits de dispersion

Il propose aux membres du conseil municipal de solliciter l’aide de l’Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Plan de financement prévisionnel :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la Dépense**  | **Montant HT en euros** | **Nature de la Recette**  | **Montant HT en euros** |
| TRAVAUX MACONNERIE MUR CIMETIERE | 24 026.00 | SUBVENTION 35 %ETAT - DETR 2023  | 22 590.05  |
| DESSOUCHAGE 6 CYPRES | 800.00 | SUBVENTION 30 %CONSEIL DEPARTEMENTAL 31  | 19 362.90 |
| REPRISES TECHNIQUESEXHUMATION RELIQUAIRE GRAVASDEPOSITOIRE ET OSSUAIRECREATION D’UN SITE CINERAIRE | 33 850.00 | COMMUNE DE BONREPOS-RIQUET 35 % | 22 590.05 |
| HAUSSE ET ALEAS 10% | 5 867.00 |  |  |
| **TOTAL HT** | **64 543.00** | **TOTAL**  | **64 543.00** |

Le conseil municipal, ouïe l’exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l’unanimté :

- Décide de solliciter des subventions du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de l’Etat au titre de la DETR conformément au plan de financement présenté ci-dessus

- Charge Monsieur le Maire de toutes démarches pour la bonne réalisation de la présente

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

**Délibération n°2 : Rénovation éclairage public – 16 lanternes Hors Services**

Suite à la délibération en date du 07 novembre 2022, le Maire informe le conseil municipal que le choix de budgétiser les travaux sur 2 années soit 8 lanternes sur l’année 2023 et 8 lanternes sur l’année 2024 augmente le coût.

Monsieur le Maire propose la rénovation de 16 appareils HS sur PBA tel que demandé par la commune en date du 27 décembre 2021, le SDEHG a réalisé l’étude de l’opération (11BU307) :

- Dépose et déconnection des 16 lanternes vétustes HS.

- Fourniture et pose de 16 lanternes de type ‘routière’ équipées de lampes 47 W LED avec un abaissement de puissance de 50% de minuit à 5h.

Cette opération a été conçue en vue d’installer un éclairage public respectueux de l’environnement et de la biodiversité conciliant économies d’énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d’énergie électrique d’environ 48%, soit 376€/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

* TVA (récupérée par le SDEHG) 3 003€
* Part SDEHG 7 629€
* **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 8 478€**

 Total 19 110€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s’engager sur sa participation financière.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l’unanimité, le conseil municipal :

* Approuve la rénovation de 16 lanternes HS.
* Approuve le projet présenté.
* Décide par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d’équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l’article 204158 de la section d’investissement.

**Délibération n°3 : Liaison autoroutière Castres-Toulouse – Autorisation environnementale – Participation financière au recours en annulation**

Monsieur le Maire explique à l’assemblée délibérante que par décret en date du 19 juillet 2018, le Conseil d’État a déclaré d’utilité publique le projet de liaison entre Castres et Verfeil.

La prochaine étape de la procédure de ce projet autoroutier est la publication d’une étude environnementale soumise à enquête publique à l’automne 2022. Le collectif « la voie est libre », via l’association support « Village action durable », soutenu par de nombreuses associations et collectivités, a fait appel à une avocate pour financer un recours devant le tribunal.

L'essentielle de la somme a été réunie mais un appel est fait aux collectivités pour soutenir financièrement ce recours.

Afin de participer à cette action en justice et notamment au paiement des frais d’honoraires du cabinet d’avocats, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de verser une participation exceptionnelle de 500€.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par 6 voix « pour », 0 voix « contre » et 2 « abstentions », décide :

* DE VERSER la somme de 500 € à « Village action durable », l’association servant de support au collectif « la voie est libre » pour payer les frais liés au recours contre l’autorisation environnementale donnée au projet de liaison autoroutière entre Verfeil et Castres,
* D’AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires au versement de cette somme,
* D’INFORMER que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l’État.

**Délibération n°4 : Eclairage public - Mise en place d'horloges astronomiques pour une coupure de nuit**

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 14 novembre 2022 concernant la mise en place d'horloges astronomiques pour une coupure de nuit, le SDEHG a réalisé l’Avant-Projet Sommaire de l’opération suivante (11BU533) :

* Mise en place de 5 horloges astronomiques dans les coffrets non équipés pour une coupure de nuit sur la commune.
* P2 "EN RANTIER" ; P3 "EN CAUMONT" ; P4 "EN GUYOT" ; P5 "LAMOTTE" ;
P7 "RODOLOSSE".
* Mise en place de 4 cellules crépusculaires avec 6h de coupure sur les commandes simplifiées.
* P10a "LARAGOU" ; P6a "LA GARLANDE" ; P6 "LA GARLANDE" ; P8 "EN DONZEL".

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

* TVA (récupérée par le SDEHG) 628€
* Part SDEHG 1 595€
* **Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 1 773€**

 Total 3 996€

Avant d’aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s’engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l’étude et le plan d’exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité l’Avant-Projet Sommaire présenté et :

* Décide par le biais de fonds de concours, de verser une « Subvention d’équipement- autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l’article 204158 de la section d’investissement.**(1)**

**Questions diverses**

Géolocalisation – Problème GPS et Fibre

La Base Adresse Locale à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses d’une commune dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics.

Une mise à jour serait nécessaire mais demande un temps de travail important.

Gérard Bracco s’est proposé pour la mise à jour des données.

Pour les GPS, la mise à jour dépend de chaque fournisseur, elle n’est donc pas garantie.

Pour la Fibre, le prestataire Fibre 31 a communiqué à la mairie les données GPS de chaque habitation dont l’adresse est mal référencée. En attendant la mise à jour complète, les demandes ont été traitées en mairie au fur et à mesure via une plateforme dédiée aux collectivités. Fibre31 à rectifier toutes les adresses concernées.

Commercialisation de l’orangerie

Présentation des 2 prestataires évènementiels et de la note de gestion. Une demande de proposition chiffrée a été envoyée à l’un des deux prestataires pour compléments d’informations. Un groupe de travail « élus » est prévu le lundi 12/12 à 19h.

Etude des bassins d’essais

Le Comité de Pilotage a eu lieu le 02 décembre au château pour le lancement de l’étude de définition et de faisabilité pour la valorisation patrimoniale et touristique des bassins d'essais «Machinerie hydraulique» par le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Projet restauration des communs

Présentation du projet de création d’un espace d’accueil et de promotion mutualisé et de l’étude préalable réalisée par M. Blohorn, architecte, en vue la restauration d’une aile des communs.

La séance est levée à 23h30.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| BERTHELOMEAUGilles | BOULAY Sylvie | BRACCO Gérard | CAPITOUL Guy | ESCOT BOCANEGRAOrian |
| PANTALACCI André | RODRIGUEZJosé | ROYER Marie-Christine  | SEILLESPhilippe | VELA David |